

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 13

Artikel: Lausanne, le 30 mars 1872
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 30 mars 1872.

Mercredi dernier, le Grand Conseil a été nanti d'une question de la plus haute importance pour notre pays ; il s'agissait du préavis à donner au peuple vaudois, en vue de faire rejeter le projet de constitution fédérale. Nos députés, convoqués par lettre spéciale, étaient présents au nombre de 189. L'assemblée s'est prononcée à l'unanimité moins deux voix en faveur des propositions du Conseil d'Etat et de la commission.

Le vote des deux députés qui ont fait minorité, a tout naturellement causé une grande surprise au sein de notre population. Nous respectons les opinions politiques de chacun et celle de ces deux messieurs en particulier ; mais on ne peut s'empêcher de se demander comment il se fait que le député de Lausanne, qui a voté contre l'ensemble du projet à Berne, se soit prononcé en faveur de celui-ci dans le Grand Conseil du canton de Vaud. Et chacun de s'écrier : « Que les temps sont changés !... »

Quant au vote du député de St-Saphorin, il suscite en nous un profond sentiment de regret en voyant surgir du cœur de Lavaux, du voisinage de Cully, patrie de Davel, une opinion tout opposée à celle que doit inspirer la mémoire de ce martyr de l'indépendance vaudoise.

En mars 1723, Davel se faisait le courageux champion de l'émancipation du Pays de Vaud, alors placé sous la lourde patte de l'ours, et en mars 1872, c'est-à-dire 149 ans plus tard, un représentant de cette contrée semble vouloir donner la main à des réformes qui, au dire de la presque totalité de nos concitoyens, contribueront à anéantir cette indépendance cantonale acquise au prix de tant de sacrifices, cette indépendance qui a fait jusqu'ici et notre bonheur et notre force.

Encore ici, nous ne pouvons que répéter : « Que les temps sont changés !... »

A propos d'un concert.

En rentrant l'autre soir du beau concert de Hans de Bülow, je me mis machinalement devant le piano et j'ouvris un cahier de musique. Mais déjà au quatrième accord je m'arrêtai. C'était un prélude de Liszt... Moi, jouer du Liszt après l'avoir entendu interpréter par un maître comme Bülow ! — Non, c'est presque une profanation, me dis-je. Je n'oserais plus jouer ou plutôt estropier ces grands compo-

seurs. Oh ! que de crimes de lèse-majesté ne se commettent-ils pas journallement contre tous ces sublimes génies qui ont mis leur âme dans ces petits signes appelés notes ! — Mais telle est la mode ; toutes les demoiselles sont obligées d'apprendre à tapoter du piano, quand même elles n'auraient ni le goût de la musique, ni le talent nécessaire. Une fois introduites dans la société, il faut bien qu'après avoir ennuyé les assistants par une *fantaisie* ou *réverie* quelconque, elles recueillent ces mensonges obligés que l'on nomme compliments et applaudissements. (Pour ne pas mentir dans ces occasions-là, j'ai l'habitude de dire : ce morceau a des motifs charmants, cette mélodie est vraiment ravissante... ou quelque chose de semblable.)

Et que devient le goût musical maintenant que l'art pénètre dans les masses, qu'il se *vulgarise* ? — Je m'en suis bien aperçu au concert. Pendant la magnifique sonate de Beethoven, j'ai remarqué parmi mes voisines plus d'un bâillement qu'on ne se donnait pas même la peine de cacher. Et pourtant j'étais tout entouré de compatriotes du compositeur et de son interprète, de blondes filles de la Germanie, que je croyais particulièrement douées pour tout ce que la musique et la poésie ont de sublime. Il fallait les voir pendant la valse de Chopin (qui était jouée à la perfection, il est vrai). Elles se réveillèrent. Et si c'eût été une valse *dansante* ou seulement une mélodie d'Offenbach, elles auraient certainement été transportées, électrisées. — Si j'étais à Versailles, aux mille et une propositions de nouveaux impôts, j'en ajouterais encore une : « Toute personne qui joue du piano et qui ne prouve pas par un examen annuel qu'elle possède le talent nécessaire et qu'elle fait des progrès sensibles, paiera un impôt annuel de 100 fr. » Je serais sûr d'amener une jolie somme dans les caisses publiques ou de délivrer bien des personnes du supplice d'entendre chaque jour 2 ou 3 heures de gammes et d'études dans une chambre à côté de la leur. Ce serait plus profitable pour bien des jeunes filles et bien moins ennuyeux si la gymnastique des doigts était remplacée par celle des bras et des jambes. Et pour beaucoup d'entr'elles, le temps perdu avec ces gammes pourrait être mieux employé, ne serait-ce que pour leur apprendre à ravauder des bas ou à raccommoder un...

Mais ne fâchons pas celles qui font le charme de la vie ; parlons d'autre chose.